

L'étude THERMES & VEINES

L'étude Thermes & Veines évalue le service médical rendu de la cure thermale dans la prise en charge de l'insuffisance veineuse chronique sévère.

LE PROTOCOLE

425 patients répartis en deux groupes :

Le groupe thermal : 214 patients ont suivi une cure thermale à orientation phlébologique de 3 semaines puis étaient suivis de manière habituelle par leur médecin.

Le groupe témoin : 211 patients ont reçu les soins de leur médecin habituel et se sont vus proposer la réalisation d'une cure thermale après la période d'observation qui était de 12 mois.

Le critère de jugement principal était la survenue à un an d'une lésion ulcéreuse de jambe. Les critères de jugement secondaires étaient le score de sévérité de la maladie veineuse, l'intensité des symptômes veineux, la qualité de vie.

12 stations ont participé à l'étude dont La Léchère-les-Bains.

LES GRANDES CONCLUSIONS

- A 1 an, l'étude montre qu'il n'y a pas d'effet significatif de la cure thermale sur l'incidence des ulcères de jambe.
- En revanche, la cure thermale a permis d'améliorer de manière significative la sévérité de la maladie veineuse avec une diminution du score de Rutherford de -1.2 contre -0.6 pour le groupe contrôle.

La cure thermale améliore également de manière significative la douleur et la qualité de vie des patients souffrant d'insuffisance veineuse chronique : amélioration du score de l'échelle EVA pour la douleur (à 6 mois principalement), du score de l'échelle CIVIQ2 et du score de l'échelle Euroqol5D concernant la qualité de vie.